

Apprentissage

Les GRETA sont les structures de l'Éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans la plupart des métiers. On peut y préparer un diplôme du CAP au BTS ou suivre un simple module de formation professionnalisant.

Depuis la parution du décret du 12 avril 2019, les GRETA intègrent l'apprentissage à leurs missions. Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans (révolus), le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Il permet de se former en alternance, en découvrant le monde du travail tout en préparant un diplôme reconnu par l'État. Ainsi dans le réseau des GRETA, vous pouvez prétendre à l'un des 400 diplômes dans les secteurs suivants : métallurgie, automobile, électrotechnique, électronique, automatisme, informatique, bâtiment, travaux publics, matériaux de construction, métiers de la pierre, chimie, bio-industrie, environnement, alimentation, métiers de la mode, bois et dérivés, transports logistiques, métiers de la sécurité, communication, commercialisation et distribution, services administratifs et financiers, tourisme, hôtellerie et restauration, secteurs sanitaire et social, médico-social...

Ces formations ont lieu en alternance avec des périodes de travail en entreprise et des périodes en centre de formation. Ce contrat vous permet d'enrichir votre CV d'une véritable expérience professionnelle et d'obtenir une validation tout en étant rémunéré. Vous percevrez un salaire en fonction de votre âge et de votre progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 et plus
première année	27 % SMIC*	43 % SMIC*	53 % SMIC*	100 % SMIC*
deuxième année	39 % SMIC*	51 % SMIC*	61 % SMIC*	100 % SMIC*
troisième année	55 % SMIC*	67 % SMIC*	78 % SMIC*	100 % SMIC*

*%SMIC BRUT

En tant que CFA, les GRETA vous accompagnent, vous orientent sur le choix de votre diplôme et vous mettent en relation avec des entreprises partenaires. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la rentrée scolaire de septembre pour débiter une formation en apprentissage, un contrat peut être signé tout au long de l'année quelque-soit votre projet.

En résumé, devenir apprenti(e), c'est

1	Bénéficiaire d'un contrat de travail signé avec une entreprise.
2	Profiter du savoir-faire, de l'expérience professionnelle et des compétences de son maître d'apprentissage pour apprendre un métier au sein de l'entreprise.
3	Bénéficiaire d'une formation gratuite et valider un diplôme ou un titre professionnel.
4	Enrichir son CV d'une véritable expérience en vue de favoriser son insertion professionnelle ou d'envisager une poursuite d'étude
5	Développer son autonomie et faciliter son insertion sociale et citoyenne

Alors, comme les 3500 apprentis formés chaque année, apprenez un métier par la voie de l'apprentissage !

+ d'infos sur https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/